

ÊTRE PRÊT POUR RELEVER LES CONTRAINTES D'ACCÈS EN VILLE : VOTRE FEUILLE DE ROUTE

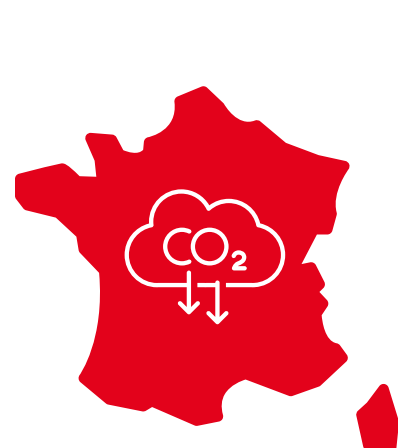
Avec la multiplication des zones à faibles émissions en France comme à travers l'Europe, les transporteurs font face à de nombreuses contraintes et limitations de circulation. Pour les aider, Renault Trucks a conçu cette infographie et les accompagne dans leur transition vers les énergies alternatives.



QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE ZCR, ZFE, ZFE MOBILITÉ ?

Tous ces acronymes renvoient au concept de Low Emission Zone (LEZ), instauré dès 1996 en Suède, puis dans la plupart des pays européens.

En France, le terme initialement utilisé était celui de Zone à Circulation Restreinte (ZCR), remplacé par **Zone à Faible Émission (ZFE)** dans la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019. Une ZFE mobilité (ZFE-m) est donc très concrètement l'espace dans lequel le trafic des véhicules les plus polluants est limité.



11 ZFE EN FRANCE DÈS 2021*

En application du décret publié le 17 septembre 2020, **sept nouvelles zones à faibles émissions (ZFE) devront obligatoirement être mises en place en 2021**, en plus des quatre déjà existantes.

À cela s'ajoutent 12 territoires engagés dans une réflexion autour de la mise en place d'une ZFE.

ZFE EXISTANTES

- Grenoble-Alpes-Métropole
- Métropole du Grand Paris
- Métropole de Lyon
- Paris

ZFE DEVANT ÊTRE MISES EN PLACE EN 2021

- Eurométropole de Strasbourg
- Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Toulouse Métropole
- Métropole Rouen Normandie

MÉTROPOLES ENGAGÉES DANS UNE RÉFLEXION DE MISE EN PLACE

- CA de la Rochelle
- CA Valence Romans Agglo
- CC Cluses-Arve et Montagnes
- CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- CC Faucigny-Glières
- CC Pays du Mont-Blanc
- Clermont Auvergne Métropole
- CU d'Arras
- CU du Grand Reims
- Métropole du Grand Nancy
- Métropole Européenne de Lille
- Saint-Etienne Métropole

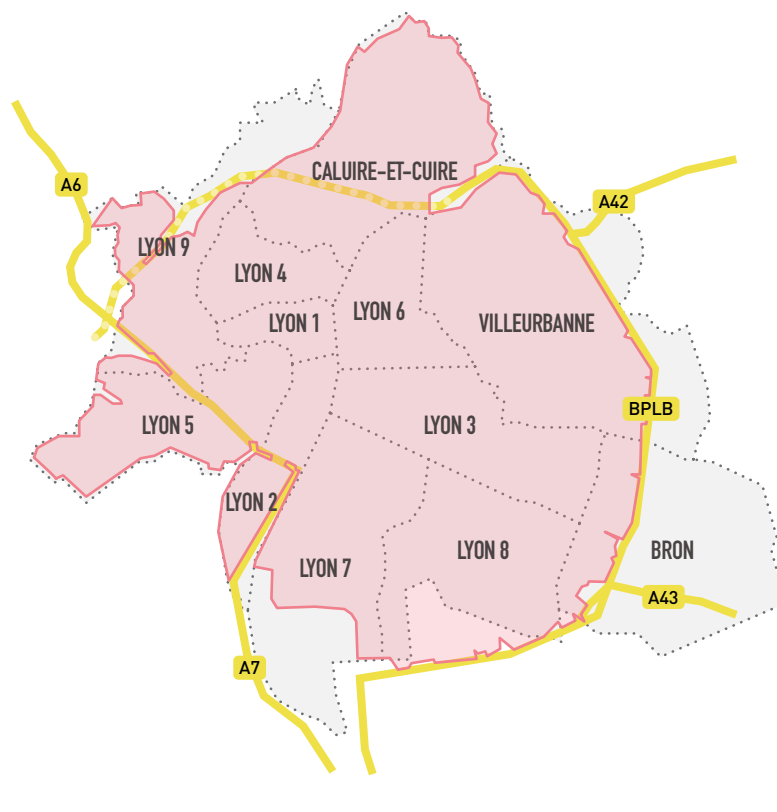
Source : Ministère de la Transition écologique.

* Début décembre 2020, le gouvernement a annoncé que la France aurait "bientôt" 46 ZFE.



LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE LA MÉTROPOLE DE LYON

À partir de 2021, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds à vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou sans vignette n'auront plus le droit de circuler dans la ZFE lyonnaise. En cas de non-respect de la réglementation, l'amende sera de 68 euros pour les véhicules utilitaires légers et de 135 euros pour les poids lourds.



À noter : les axes routiers sur le pourtour de ce périmètre (boulevard périphérique Laurent Bonnevey, A6/A7, montée des soldats) sont exclus de la ZFE afin de permettre aux véhicules non-conformes de contourner la zone d'exclusion.

Source : CCI Lyon Métropole

GRAND PARIS : LE DIESEL INTERDIT DÈS 2024 ?

Les élus de la Métropole du Grand Paris ont voté le 1er décembre dernier le calendrier des restrictions Crit'Air. Tous les calendriers Diesel seraient ainsi bannis du Grand Paris dès le 1er janvier 2024, comme la municipalité de Paris le prévoit déjà.



1^{ER} JANVIER
2024



TENDANCE À LONG TERME : L'INTERDICTION DE VENTE DES VÉHICULES THERMIQUES D'ICI 2040

PAYS AYANT ANNONCÉ UN OBJECTIF DE FIN DE VENTE DES VOITURES DIESEL ET ESSENCE AU NIVEAU MONDIAL

[Données : Transport & Environnement, 2018]

